

Séance du 15 Octobre 2024

Le quinze octobre deux mille vingt-quatre, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont assemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Bruno CORON, Maire.

Date de convocation : 08/10/2024

Date d'affichage : 22/10/2024

Étaient présents : MM CORON Bruno, DUFORT Erik, PACARY Michel, LEPLEY Laurent ; Mme PAISANT Nadège ; M. LECLERC Sébastien ; Mmes LESECQ Marie, BARBET Isabelle, LECHEVALLIER Blandine, NORGUET Catherine ; M. MARTIN Nicolas ; Mmes GERMAIN Honorine, LEHAIRE Solange, MARIE Dorothée.

Mme GERMAIN, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 septembre 2024 : M. CORON demande s'il y a des remarques. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

I. Financement du transport du mercredi pour les activités sportives et les centres de loisirs du territoire de l'ex communauté de communes du canton de Canisy (visa 16/10/2024)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte historique : un transport en car, le mercredi, en période scolaire, avait été mis en place d'un commun accord entre la communauté de communes du canton de Canisy et le club sportif FC 3 Rivières (pour les jeunes de l'AJ 3 Rivières à l'époque).

En 2017, cette compétence a été transférée à la CA Saint-Lô Agglo, la communauté d'agglomération ayant la compétence sport.

M. LEMAZURIER, Président de la CA Saint-Lô Agglo, souhaite redonner aux communes de l'ex 3C la compétence transport du mercredi et plus précisément, la charge financière de ce service (8.5 K€ annuel environ).

Ce transport (en car) du mercredi a été mis en œuvre pour que les enfants de nos communes (sans possibilité de transport dans la sphère privée) puissent rejoindre les deux pôles de Saint-Samson-de-Bonfossé et Canisy pour l'activité foot ou les centres de loisirs.

Les parents peuvent inscrire leurs enfants qui sont pris en charge à chaque arrêt de bus suivant le circuit établi avec le FC 3 Rivières. Sur la saison 2023-2024, 41 enfants inscrits ont pu bénéficier de ce service (17 de Bourgvallées, 5 de Dangy, 7 de Quibou, 1 de St Martin de Bonfossé, 1 de Carantilly, 7 de Canisy et 3 hors territoire).

La CA Saint-Lô Agglo propose de continuer à gérer le service mais demande aux collectivités de supporter la charge financière, charge à elles d'en déterminer la clé de répartition.

Le 29 avril dernier, tous les maires des communes concernées étaient invités en mairie de Canisy pour échanger sur le sujet et soumettre une proposition. Il est précisé que le FC 3 Rivières met à disposition un accompagnateur dans le car.

Considérant que le service de transport le mercredi présente à l'échelle de nos communes, un service auprès des familles, des jeunes fréquentant l'école de foot du FC 3 Rivières ou les centres de loisirs locaux de Canisy ou Bourgvallées ;

Considérant que la CA Saint-Lô Agglo continuerait d'assurer l'organisation de la logistique du transport et que les communes concernées acceptent d'en assurer la charge financière,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la prise en charge financière du coût du transport du mercredi en période scolaire, sur la base d'un budget annuel de 8 500 € (charge actuellement supportée par le service) ;

- d'accepter une répartition de cette charge en fonction du nombre d'habitants par commune impliquée par ce dispositif ;

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil :

- accepte cette proposition pour l'année scolaire 2024-2025 sur la base d'un montant représentant 8.06% de la dépense totale ;

- propose de faire un bilan en fin d'année scolaire afin de décider de la continuité de la participation de la commune à ce service ;

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment la convention de remboursement des frais de transport à la CA Saint-Lô Agglo.

II. Renouvellement du bail commercial à la SNC DE CHAMPEAUX (visa 16/10/2024)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le bail commercial conclu entre la commune et la SNC DE CHAMPEAUX arrive à échéance le 31 octobre 2024.

M. le Maire propose au Conseil le renouvellement du bail commercial à la SNC DE CHAMPEAUX pour la partie Hôtel et également la partie Restaurant et Logement. Le loyer annuel (au 01/01/2024) pour la partie Hôtel s'élève à 7 206.84 € HT (soit 600.57 € HT / mois) et celui pour la partie Restaurant et Logement s'élève à 10 781.88 € HT (soit 898.49 € HT / mois).

M. le Maire informe qu'un seul bail sera établi pour les 2 entités et demande que soit précisé que le loyer payable à terme échu, soit réglé pour le 10 du mois suivant.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la demande de renouvellement du bail à la SNC DE CHAMPEAUX ;

- autorise le maire à signer ledit bail en l'étude de Maîtres LAIR – LEGENTIL à Canisy.

III. Offre de raccordement ENEDIS : C5 en C4 72kVA pour le groupe scolaire (visa 16/10/2024)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu l'offre d'ENEDIS pour le raccordement du Groupe Scolaire en C4 72 kVA du fait de l'installation de la pompe à chaleur. La contribution de la commune au coût du raccordement est de 4 487 € HT mais, après application de la réfaction, il est ramené à 2 692.20 € HT (soit 3 230.64 € TTC).

Les collectivités locales sont dispensées de paiement d'un acompte. Le règlement de la facture est exigible à l'achèvement des travaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte l'offre de raccordement présentée par ENEDIS pour un montant après réfaction de 2 692.20 € HT ;

- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire (conditions particulières, conditions générales, etc...).

IV. Affaires diverses

1/ Carrière BAUDOUIN : M. le Maire informe le conseil qu'une modification de l'autorisation environnementale a été apportée par la préfecture.

2/ Traitement acoustique de la cantine : M. le Maire informe le conseil qu'une publicité de l'entreprise TCA de Loches (37) est parvenue en mairie concernant l'amélioration acoustique des locaux. Les communes de Monthuchon et Camprond ont travaillé avec cette entreprise et le résultat est positif. M. le Maire propose de contacter cette société pour voir s'il serait possible de faire quelque chose pour la cantine.

3/ Fuite chaufferie hôtel : M. DUFORT informe le conseil qu'il a été contacté par M. et Mme PLAINE pour venir constater une fuite dans la chaufferie de l'Hôtel. Les dégâts sont importants. Une soudure sur un tuyau de cuivre a lâché dans le plafond. L'entreprise ELEC & RESEAU est intervenue pour colmater la fuite. Étant donné que ce n'est pas le premier problème avec l'entreprise Caroline BRETON, le conseil se demande s'il ne faudrait pas lui adresser un courrier recommandé.

V. Questions diverses

1/ M. PACARY informe que les travaux de voirie groupée vont commencer fin octobre ou début novembre. Lors du dernier conseil de Saint-Lô Agglo, le PLUI a été adopté par 68 voix pour, 3 contre et 8 abstentions. Pour ce qui est de la rétrocession des équipements sportifs aux communes, seront concernés tous les équipements qui ne sont pas utilisés par les collèges et les lycées et cela prendra effet en septembre 2025. La salle des sports de Carantilly fera donc partie de cette rétrocession.

M. PACARY souhaite reprogrammer la réunion de la commission cimetièrre : mardi 22 octobre à 18h.

2/ Mme NORGUET informe le conseil qu'elle a assisté à l'assemblée générale du COS Normand : la cotisation 2025 passera de 1 % à 0.9 % de la masse salariale. Elle informe également qu'une porte ouverte de la Banque Alimentaire est prévue.

3/ M. LEPLEY signale que le panneau indicateur de vitesse ne fonctionne plus. M. CORON indique qu'il y a un problème pour récupérer les données.

4/ Mme BARBET souhaite savoir quand le panneau « Carantilly » sera remis à La Mazure. M. CORON l'informe que c'est le Conseil Départemental qui gère ce problème.

5/ Mme LECHEVALLIER signale qu'il y a des trous sur la route pour rejoindre la Salle de Sports. M. PACARY informe que de l'enrobé à froid sera remis par les employés communaux. Mme LECHEVALLIER souhaite savoir s'il est prévu de mettre du gravier blanc à disposition des familles dans le cimetière. M. PACARY lui répond que c'est prévu avant la Toussaint. Elle demande que des pensées soient plantées devant la mairie. M. le Maire précise que cela est prévu et que l'employé communal s'en chargera.

6/ M. CORON informe que la coopérative scolaire effectue une vente de sapins pour Noël avec précommande avant le 7 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H00.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Bruno CORON 	La Secrétaire, Honorine GERMAIN 
Erik DUFORT	Isabelle BARBET
Michel PACARY	Blandine LECHEVALLIER
Laurent LEPLEY	Catherine NORGUET
Nadège PAISANT	Nicolas MARTIN
Sébastien LECLERC	Solange LEHAIRE
Marie LESECQ	Dorothee MARIE